

M. GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget Primitif pour l'année 1976. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses à : 112 631 016,37 F et 64 983 491,46 F d'opérations indirectes.

La répartition des recettes et des dépenses par chapitre est la suivante :

INVESTISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
CHAPITRE 900 - Hôtel de Ville et bâtiments		
Administratifs.....		2 707 805,32
901 - Voirie.....	8 050 000	11 893 471,64
902 - Réseaux.....	5 000 000	5 462 000
903 - Equipement scolaire et culturel		1 982 300
904 - Equipement sanitaire et social		153 238,70
906 - Services industriels et commerciaux.....		267 436,18
908 - Urbanisme et Habitations.....	3 000 000	3 607 000,00
909 - Autres équipements.....		182 000
925 - Mouvements financiers.....	<u>434 200</u>	<u>7 637 200</u>
T O T A L.....	16 484 200	33 892 005,32
CHAPITRE 927		
Article 115 - Prélèvement sur recettes ordinaires pour couvrir le déficit de la section d'investissement.....	<u>17 407 805,32</u>	
	33 892 005,32	33 892 005,32

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 930 - Services financiers.....	100 000	7 880 000
931 - Personnel permanent.....	575 000	17 075 000
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.....	1 840 523,14	3 660 000
934 - Administration générale....	912 295,30	8 710 500
936 - Voirie.....	3 553 226,88	15 534 770,16
940 - Relations publiques.....	767 988	419 656
942 - Sécurité et Police.....	200	230 663,30
943 - Enseignement.....	1 000	3 982 400
944 - Oeuvres Sociales Scolaires	860 000	6 553 000
945 - Sports.....	120 100	1 157 400
950 - Services sociaux à comptabilité distincte...	3 300	

CHAPITRE 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte.....	23 520	447 400
953 - Hygiène et protection sanitaire	10 000	51 500
955 - Aide Sociale.....		12 130 821,59
965 - Domaine productif de revenus	225 020	
966 - Service à caractère agricole, industriel et commercial à comptabilité distincte.....	1 400 000	
967 - Service à caractère agricole, industriel et commercial sans comptabilité distincte...	365 000	371 700
970 - Charges et produits non affectés	551 220	101 000
971 - Service fiscal impôts obliga- toires à taux fixe.....	25 163 978,05	
972 - Service fiscal impôts obliga- toires à taux variable.....	29 331 440	333 200
977 - Service fiscal impôts complémentaires.....	<u>30 343 005</u>	
	96 146 816,37	78 739 011,05
Report des dépenses	<u>78 739 011,05</u>	
soit un excédent de.....	17 407 805,32	

qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dans ce rapport, vous avez toutes les considérations normales concernant ce budget, est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ? Nous verrons ensuite le budget chapitre par chapitre.

M. GERARD donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Le projet de budget qui vous est présenté a été équilibré en recettes et en dépenses comme le rendent nécessaires les règles de la comptabilité publique en la matière. Il ne faudrait pas en tirer la conclusion que ce fut sans mal.

En effet, parler de marathon budgétaire n'est pas déplacé lorsqu'il s'agit d'établir un document qui conditionnera la vie collective de plus de 100 000 personnes pendant une année et qui aura encore des incidences sur le développement de la ville plusieurs années après.

Les commissions qui se sont penchées sur ce budget sont parties d'un projet faisant apparaître des prévisions de dépenses supérieures de 14 400 000 F (720 000 000 CFA) aux prévisions de recettes. Il a donc fallu discuter longtemps et ferme pour atteindre l'équilibre recherché.

Globalement, ce budget n'est pas en augmentation par rapport au Budget Primitif 1975, il est même en diminution de 21,9 %. N'en concluez pas hâtivement que nous ferons moins de choses que l'année précédente. En fait, c'est la section d'investissement qui a été réduite de façon importante (61 %) pour les deux raisons suivantes :

- une bonne partie des opérations d'investissement qui seront réalisées en 1976 ont déjà été prises en compte lors du dernier conseil municipal du 10 décembre 1975 pour qu'il soit possible de lancer très rapidement les travaux correspondants (travaux financés sur le plan de soutien notamment).

- N'ont été prises en compte, dans la section d'investissement (contrairement au Budget Primitif 1975), que les opérations pour lesquelles nous avons une certitude de financement. Il faudra donc prévoir au Budget Supplémentaire 1976 un certain nombre de rattachement d'opérations nouvelles dont le financement interviendra au cours du premier semestre.

La section de fonctionnement a évolué dans le sens de la hausse (+ 27 %) dans des proportions qui, bien que relativement importantes, n'en sont pas moins aisément explicables.

Les masses salariales (50 % des dépenses de fonctionnement) évoluent régulièrement pour deux raisons dont les effets se cumulent :

- d'une part, l'évolution des salaires du personnel journalier a été assis sur celle du SMIC, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 18 à 20 %

- d'autre part, le nombre du personnel croît régulièrement pour faire face à la gestion des services nouveaux que la Municipalité est appelée à créer.

Le contingent prévisionnel de dépenses d'Aide Sociale est passé de 7 132 000 F au Budget Primitif 1975 à 11 683 000 F au Budget Primitif 1976, soit une augmentation de 63 % ce qui se passe de commentaires.

Les intérêts des emprunts contractés passent de 4 960 000 F au Budget Primitif 1975 à 7 850 000 F au Budget Primitif 1976, soit une augmentation de 58 %. Pour cerner au plus près la vérité, il conviendrait cependant de signaler la prévision du Budget Primitif 1975 qui avait été largement sous estimée. En toute hypothèse, la Commune n'a pas encore atteint son seuil critique d'endettement puisque les intérêts des emprunts en annuités représentent 8,5 % des recettes ordinaires (le plafond admissible se situant à 10 %).

Par contre, les recettes de fonctionnement n'ont pas connu une évolution semblable : les recettes notifiées sont certes en augmentation (V. R. T. S. + 23 %, octroi de mer + 53 %) mais ne suffisent pas éponger les besoins les plus incompressibles. Une prospective systématique des recettes récupérables a donc été menée et a conduit à des substantielles prévisions complémentaires (produit de la surtaxe sur l'eau, reversement de l'Etat pour les frais de ramassage scolaire, etc...). La commission a donc été amenée à proposer une augmentation relativement modeste du nombre de centimes (13 %) qui correspond tout juste à l'augmentation du coût de la vie (et donc à l'inflation) constatée en 1975 (12,8 %). Il s'agit là d'une double limite en-dessous de laquelle il n'est sérieux de descendre d'une part, parce que l'équilibre du budget en dépend, d'autre part et surtout parce que faire progresser le produit de la pression fiscale moins vite que les prix, conduit inexorablement une collectivité publique à l'asphyxie à plus ou moins longue échéance.

Ce petit effort demandé aux contribuables sera par contre compensé par une réelle amélioration des conditions de vie des Dionysiens puisque vont voir le jour courant 1976, une quantité d'équipements nouveaux correspondant à des besoins (centres municipaux, amélioration des conditions de circulation, création d'espaces verts, lutte anti-bidonville, endiguements, tec...).

En conclusion, le budget pourrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à la somme de 112 600 000 F, la section de fonctionnement servant, grâce à son excédent de 17 407 805,32 F, à réaliser les opérations dont le financement n'était pas suffisamment assuré par les recettes d'investissements.

Certes, avec des recettes supplémentaires, il aurait été possible de vous proposer d'autres opérations : c'est ainsi qu'ont dû être sacrifiés quelques aménagements de bâtiments communaux (pour 100 000 F), certains espaces verts (pour 240 000 F), des travaux de voirie (pour 500 000 F), des extensions de réseaux (pour 200 000 F), des acquisitions de matériel et mobilier (pour 700 000 F), un logement de fonction dans une école (pour 100 000 F), une partie de l'aménagement du Petit Marché (pour 50 000 F), des études d'urbanisme (pour 200 000 F), etc... ce qui aurait correspondu à un effort fiscal supplémentaire de 24 % qu'il ne nous a pas paru possible de demander aux Dionysiens.

Le projet de budget qui vous est présenté n'est peut-être pas idéal, sachez simplement qu'il correspond à beaucoup de travail, à quelques frictions vite calmées heureusement, et surtout à une recherche assidue d'un développement aussi réaliste qu'ambitieux pour Saint-Denis".

LE MAIRE - Si la section d'investissement a été réduite de façon importante à 61 %, c'est parce qu'en 1975 nous avons bloqué deux sections d'investissement celle de 1974 et celle de 1975.

Je voudrais vous signaler également que le règlement du contingent des dépenses d'Aide Sociale se situe à 11 683 000 F cette année, par rapport à 7 132 000 F au Budget Primitif 1975, en fait nous aurons au Budget Supplémentaire de 1976 à régler les dépenses d'Aide Sociale qui ont été engagées en 1975 et qui sont de l'ordre de 1 540 000 F.

Au niveau de l'Association des Maires, certains ont eu de grosses difficultés pour établir un budget équilibré. Certains ont même parlé de donner un budget non équilibré, en particulier les petites communes qui, d'une part, ont vu leur nombre d'habitants diminuer et d'autre part, n'ont pas cru devoir augmenter leurs centimes pendant quelques années. A Saint-Denis, nous procédons par petites augmentations qui n'ont jamais dépassé 16 %.

Notre effort s'est porté non seulement sur la grosse majorité des gens en général pour une amélioration sensible de leur niveau de vie, mais aussi sur les dépenses socio-culturelles et sportives. Dans ce budget, nous consacrons 3 080 500 F aux dépenses socio-éducatives (jeunesse, garderie, 3ème Age...).

Du tableau statistique, il ressort que le montant total du budget était de 93 millions en 1974 et de 112 600 F aujourd'hui.

Le personnel est passé de 26 millions en 1974 à 40 millions en 1976.

Le contingent des dépenses d'Aide Sociale a subi une augmentation de l'ordre de 63,81 % par rapport à 1975.

Les produits du V. R. T. S. sont passés de 18 millions à 24 millions.

Les produits de l'octroi de mer sont passés de 15 millions à 28 millions.

Les produits des centimes sont passés de 15 millions à 23 millions. Le nombre de centimes était de 9 301 en 1974, de 11 076 en 1975 et de 12 516 en 1976. La valeur actuelle du centime est de 1 856 F soit une légère augmentation de 3 % par rapport à 1975.

La part de la patente dans les centimes en 1974 représentait 51 %, 53 % en 1975 et 51 % en 1976.

La part de la patente dans les recettes ordinaires représentait 13,33 % en 1974, 15,30 % en 1975 et 12,91 % en 1976.

Si vous le voulez bien, nous allons passer à l'examen de la section d'investissement :

CHAPITRE 900 - Hôtel de Ville et Autres bâtiments administratifs

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 2 707 358,80

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 901 - Voirie

000019

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 8 050 000

en dépenses : 11 893 471,64

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 902 - RESEAUX

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 5 000 000

en dépenses : 5 462 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 903 - Equipement Scolaire et Culturel

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 1 982 300

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 904 - Equipement Sanitaire et Social

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 153 238,70

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 906 - Services industriels et commerciaux

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 267 436,18

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 908 - Urbanisme et Habitations

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 3 000 000

en dépenses : 3 607 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

CHAPITRE 909 - Autres équipements

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 182 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 925 - Mouvements financiers

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 434 200

en dépenses : 7 637 200

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 16 484 200

en dépenses : 32 892 005,32

Déficit : 17 407 805,32

Mise aux voix, la récapitulation de la section d'investissement a

été adoptée à l'unanimité.

+
+
LE MAIRE - Nous allons passer maintenant à la section de fonctionnement

CHAPITRE 930 - Service financier

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 100 000

en dépenses : 7 880 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

+
+
+

CHAPITRE 931 - Personnel permanent

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 575 000

en dépenses : 17 075 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

+
+
+

CHAPITRE 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 840 523,14 en dépenses : 3 660 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

MME ROCHE - Est-ce que l'ordinateur est déjà installé ?

M. GERARD - Non. Pour l'instant, nous travaillons sur l'ordinateur de la Météorologie. Néanmoins, tout le Bureau Electoral est informatisé. Nous n'avons pas encore pris la décision sur l'organisation future du service.

Mis aux voix, le Chapitre ci-dessus a été ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 934 - Administration générale

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 912 295,30 en dépenses : 8 710 500

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 936 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 3 553 226,88 en dépenses : 15 534 770,16

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 940 - Relations publiques

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 767 988

en dépenses : 419 656

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 942 - Sécurité et Police

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 200

en dépenses : 230 663,30

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 000

en dépenses : 3 982 400

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 944 - Oeuvres sociales scolaires

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 860 000

en dépenses : 6 653 000

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. Eric BOYER, est-ce que vous pouvez nous faire un bilan de la Caisse des Ecoles ?

M. Eric BOYER - Nous avons un certain nombre d'enfants auxquels nous accordons des effets scolaires gratuits, d'une part aux rentrées scolaires et d'autre part en cours d'année sous forme de livres.

LE MAIRE - Vous avez deux sortes de dépenses :

- une dépense de renouvellement de livres pour les bibliothèques classiques

- une dépense pour effets scolaires aux enfants nécessiteux.

M. Eric BOYER - Au cours préparatoire, nous sommes obligés de renouveler les livres classiques. Nous équipons les bibliothèques niveau par niveau, chaque année.

Nous avons à peu près 2 000 enfants à chaque rentrée scolaire. Nous donnons 200 F par classes dans chaque école et à chaque rentrée.

LE MAIRE - Ces achats se font à l'intérieur d'une commission.

M. Eric BOYER - Oui, une commission composée d'inspecteurs, de représentants de la Mairie, des parents d'élèves. Les décisions sont prises par les membres de la Commission.

§

§

§

M. TESSIER - Pour le conservatoire, il y a la modeste somme de 250 000 F. Or les cours, disait-on à une certaine époque, étaient gratuits. J'aimerais savoir s'il existe des représentants de la Mairie au sein du Conseil d'Administration et si nous sommes au courant des cotisations encaissées auprès des parents d'élèves.

M. GERARD - La subvention demandée a été plus importante. Le Directeur du conservatoire nous a fourni un budget en dépenses. Ce conservatoire travaille avec la société Pro-Arte. La somme versée correspond aux indemnités des professeurs et permet de faire marcher le secrétariat.

Il est trop tôt à mon sens pour faire un bilan du conservatoire. Si nous ne donnons pas la subvention, cela risque d'être préjudiciable.

LE MAIRE - Il nous appartient de faire en sorte que cela se passe dans les meilleures conditions. Je pense qu'il faut aider le conservatoire pour l'instant, mais ce sera une aide conditionnelle.

M. DE BALBINE - Est-ce que les cours sont gratuits ?

LE MAIRE - Oui, ils sont gratuits. Mais, pour y prendre part, il faut faire partie de l'association Pro-Arte qui elle est payante.

M. GERARD - Le droit d'inscription est de 130 F. La cotisation est de 40 F par mois.

M. DE BALBINE - Monsieur le Maire, pensez-vous que quelqu'un du Chaudron qui voudrait apprendre la guitare ou le piano, pourrait payer ces cours ?

M. GERARD - Il ne faut pas confondre le conservatoire connu sur le plan national, capable de délivrer des diplômes avec l'école de musique.

M. MONDON - Le conservatoire n'existe que pour une certaine catégorie de gens.

M. GERARD - Il faut également remarquer que le Directeur accepte de faire ce travail pour un salaire correspondant au SMIC.

M. RIVIERE - Qu'advierait-il si personne ne versait à la société la cotisation ?

M. GERARD - Pour s'inscrire, il faut obligatoirement verser la cotisation.

M. FONTAINE - Est-ce que les élèves ont droit à une bourse ?

LE MAIRE - Oui, ceux qui sont défavorisés.

M. BOYER Bruno - Comme il s'agit d'un organisme municipal, les gens se demandent pourquoi il est payant.

LE MAIRE - Ce n'est pas municipal dans le sens que les gens qui y travaillent ne sont pas des employés municipaux. Mais l'opération est patronnée par la Municipalité.

M. TESSIER - Tous les frais sont à la charge de la Mairie.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus a été ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 120100

en dépenses : 1 157 400

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

Pour ce qui est de l'O. M. J. ?

M. BOYER Eric - Dans la subvention allouée à l'O. M. J., sont compris la paye d'un certain nombre de personnes (les directeurs de l'OMJ, de Château-Morange, de Joinville), le coût des animations, des stages, des congès des animateurs, des animations du mercredi.

M. BOYER Bruno - Est-ce que le personnel a un statut municipal ?

M. BOYER Eric - Non, le personnel est payé par l'O. M. J.
Je vous signale que l'Assemblée Générale aura lieu en mars. Les Adjoints et Conseillers Municipaux y sont conviés et auront le décompte financier.

LE MAIRE - En ce qui concerne l'USEP, c'est une dotation en matériels.

MME ROCHE - Et le Club de Prévention ?

LE MAIRE - C'est une institution aidée par le Département et la Commune.

M. GERARD - Le Club de Prévention fait énormément de travail. Il existe depuis plus d'un an.

§

§

§

M. NATIVEL - Est-ce que le Club Sportif de Saint-Denis est subventionné ?

LE MAIRE - Non, aucun club n'est subventionné. Par contre ils ont des avantages, en particulier ils bénéficient du bar, de l'éclairage pour les entraînements...

Mis aux voix le chapitre a été ADOPTE A L'UNANIMITE.

+

+

+

CHAPITRE 950 - Services sociaux à comptabilité distincte

000027

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 3 300

en dépenses : néant

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

LEMAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 23 520

en dépenses : 447 400

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 953 - Hygiène et protection sanitaire

LEMAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 10 000

en dépenses : 51 500

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CHAPITRE 955 - Aide Sociale

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 12 130 821,59

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 965 - Domaine productif de revenus

000028

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 225 020

en dépenses : néant

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 966 - Service à caractère agricole, industriel et commercial à comptabilité distincte

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 400 000

en dépenses : néant

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CHAPITRE 967 - Service à caractère agricole, industriel et commercial sans comptabilité distincte

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 365 000

en dépenses : 371 700

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CHAPITRE 970 - Charges et produits non affectés

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 551 220

en dépenses : 101 000

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

+

+

+

CHAPITRE 971 - Service fiscal - impôts obligatoires à taux fixe

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 25 163 978,05

en dépenses : néant

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CHAPITRE 972 - Service fiscal - impôts obligatoires à taux variable

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 29 331 440

en dépenses : 333 200

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

CHAPITRE 977 - Service fiscal - impôts complémentaires

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 30 343 005

en dépenses : néant

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 96 146 816,37

en dépenses : 78 739 011,05

Excédent : 17 407 805,32

Mise aux voix, la récapitulation de la section de fonctionnement a été ADOpTEE A L'UNANIMITE.

1976. LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget Primitif

ADOpte A L'UNANIMITE

LE MAIRE - Je vous remercie pour le sérieux que vous avez apporté à l'étude de ce dossier. Je rends hommage à Monsieur Marcel HOARAU, Président de la Commission des Finances. J'adresse mes remerciements à Monsieur le Secrétaire Général de Mairie et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

(APPLAUDISSEMENTS)

	Vu
Saint Denis	le 23 mars 1976
Par le	Prefet et par délégation
Le Directeur	des Finances et des collectivités locales

Signé : Paul PASTOR
 Pour Copie Conforme
 le chef de bureau délégué
 MONTEIL

M. GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget Primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1976.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 11 855 656 F.

R E C E T T E S :

- Vente de produits (eaux grasses).....	35 615
- Portions payantes.....	150 000
- Reversements CES Chaudron et F. P. P.....	220 000
- Participation communale.....	3 950 000
- Participation du FASO aux dépenses de personnel.....	984 465
- Participation du FASO aux dépenses de fonctionnement.....	6 300 576
- Produits des exercices antérieurs.....	110 000
- Produits exceptionnels (cession de denrées aux garderies).....	105 000
	<u>11 855 656</u>

Les dépenses s'élèvent à 11 855 656 F.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget des Cantines Scolaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

LE MAIRE adresse ses remerciements aux personnels des Cantines Scolaires.

(APPLAUDISSEMENTS)

Un
Pour copie certifiée conforme *Saint-Denis, le 1er mars 1976.*
Le Directeur Délégué Pour le Préfet
N. ROCHETEAN Le Secrétaire Général

Articles:	DEPENSES	Pour mémoire budgets précédents	Propositions votées	Autori- sations
601	Alimentation	5 947 100,00	6 300 576,00	
604	Combustibles	263 000,00	223 000,00	
605	Produits d'entretien	36 787,60	40 000,00	
609	Fournitures diverses	6 712,40	10 000,00	
611	Rémunération du personnel temporaire	2 706 035,35	2 337 200,04	
615	Rémunérations diverses	756 690,00	870 534,00	
618	Charges sociales	1 248 000,00	1 395 925,60	
631	Entretien - Réparations	3 200	5 000	
633	Petit matériel et outillage	180 752,08	100 000	
662	Insertions - fournitures de bureau	20 000	17 000	
826	Charges des exercices antérieurs	190 500,86	544 420,36	
874	Charges exceptionnelles	12 000	12 000	
	TOTAL des DEPENSES	11 371 778,30	11 855 656,00	
	RECETTES			
700	Vente de produits (eaux gras- ses)	15 130,00	35 615,00	
704	Portions payantes	80 000	150 000	
704 bis	Reversements CES et F. P. P.	256 000	220 000	
7 360	Subvention communale	3 848 000	3 950 000	
7 371	Participation du FASO pour dépenses du personnel	608 794	984 465	
7 372	Participation du FASO pour fonctionnement	6 197 100	6 300 576	
827	Produits des exercices antérieurs	115 502,22	110 000	
875	Produits exceptionnels	100 000	105 000	
	TOTAL des RECETTES	11 220 526,22	11 855 656,00	
	Emploi d'exédents antérieurs	151 252,08		
		11 371 778,30		